

PROJET DE COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Du Jeudi 9 Octobre 2025

(à approuver lors d'une prochaine réunion de conseil municipal)

Le Conseil Municipal, dûment convoqué le 4 octobre 2025, s'est réuni au lieu habituel de ses séances le Jeudi 9 octobre 2025 à 19h30 sous la présidence de son Maire, M Bernard BESCHET.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Audrey BAILLY BECHET, Cédric BESCHET, Monsieur Pascal LANQUETIN, Mathieu MICHAUD, Pierre NICOD, Arnaud SAILLARD, Jacques TISSOT, Bernard VIONNET, Catherine VUILLAUME.

ABSENTS AVEC POUVOIR :

Anthony BESCHET à Mathieu MICHAUD

Benoît MASSART à Arnaud SAILLARD

Secrétaire de séance :

Mathieu MICHAUD

I) Approbation du procès-verbal du conseil du 11 septembre 2025 :

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

II) Participation financière aux forfaits de skis – saison 2025 / 2026

Afin de pérenniser et d'encourager l'activité ski nordique sur la commune, il est proposé au conseil municipal de verser une participation au syndicat mixte nordique de la Haute Joux, à concurrence de 10 € par forfait saison pour les résidents de la commune pendant la première période de promotion proposée par l'espace nordique jurassien, à savoir jusqu'au 15 novembre 2025. Il est précisé qu'une « promo flash » a lieu jusqu'au 15 octobre 2025.

L'exposé entendu, le conseil municipal après avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de verser une participation au syndicat mixte nordique de la Haute Joux à hauteur de 10 € par forfait saison pour les résidents de la commune, avant le 15 novembre 2025, d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires correspondants

III) Compte rendu des commissions communales

Commission cimetière

Monsieur le Maire énonce le fait d'approuver le règlement du cimetière. En effet, des précisions sur le jardin du souvenir ont été apportées.

De plus, la commission propose une révision des tarifs appliqués pour les concessions de 30 ans, à savoir :

Caveau : le m² x 80 € soit 200 € pour un caveau 2 places

Cavurne : 100 €

Case Columbarium : 80 €

Il est proposé cette révision de tarifs à compter du 1^{er} janvier 2026.

Monsieur le Maire précise également qu'un nouveau caveau a été réalisé, avec une proposition de vente à 3200 € TTC et ajoute que quatre reprises de concessions ont été effectuées par la marbrerie Gauthier.

L'exposé entendu, le conseil municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité de valider les tarifs proposés ci-dessus – prix des concessions trentenaires et du caveau - et autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette décision.

Commission sport jeunesse animations

Monsieur Arnaud Saillard présente un compte rendu de cette commission réunie le mercredi 8 octobre. Il précise que la date retenue pour la dénomination du stade de foot « Maurice Minary » est le dimanche 19 octobre. Diverses animations auront lieu pendant la journée dont deux matchs et un spectacle équestre en collaboration avec le FC Lac Remoray Vaux. L'apéritif sera offert par la commune ainsi que la plaque qui sera installée en façade des vestiaires.

IV) Point dossier assurances de la commune

Suite aux différents cambriolages de l'atelier municipal restés sans suite de la part de notre assureur et ce, après plusieurs relances, il est proposé de résilier le contrat en cours couvrant les dommages de la commune.

L'exposé entendu, le conseil municipal après avoir délibéré, décide à l'unanimité de résilier les contrats d'assurances souscrits auprès de la SARL JURA COURTAGE et autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette décision.

V) Aménagement de l'atelier communal

Suite au dernier conseil municipal où il a été validé l'agrandissement du local occupé par l'entreprise MIMA, Monsieur Pierre Nicod informe que les travaux sont en cours de réalisation. Il est proposé une répartition des frais entre la commune et le locataire, à part égale.

Un avenant au bail sera pris ultérieurement tenant compte de la nouvelle surface louée.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide, à l'unanimité de prendre en compte la proposition ci-dessus et autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette décision.

VI) Travaux bâtiment 8 rue de l'église

Deux devis sont présentés afin de rénover la salle de bains :

Entreprise Dichamp : 3 564 euros TTC

Artisans de la chapelle : 3 381.60 euros TTC

L'exposé entendu, le conseil municipal après avoir délibéré, décide à l'unanimité, de valider les deux devis cités ci-dessus et autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette décision.

Monsieur Pierre Nicod précise que les travaux de réfection de la toiture du bâtiment de la poste ont commencé.

VII) Convention de secrétariat partagé

Monsieur le Maire rappelle la proposition d'un secrétariat partagé entre les communes de la communauté de communes (excepté Frasne) pour faire face aux éventuelles absences prolongées des secrétaires de mairie et aux difficultés de recrutement. Afin de valider les modalités, il convient de signer deux conventions avec la mairie de la Rivière Drueon porteuse du projet.

L'exposé entendu, le conseil municipal après avoir délibéré, décide à l'unanimité, de valider les conventions et autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette décision.

VIII) Défibrillateur salle des fêtes

Monsieur le Maire présente deux devis pour la remise en état du défibrillateur situé à la salle des fêtes :

- Achat d'un nouvel appareil : Houtaud Sécurité pour un montant de 1904.40 € TTC
- Maintenance préventive et corrective : SAS Securit25 pour un montant de 126 € TTC

L'exposé entendu, le conseil municipal après avoir délibéré, décide à l'unanimité, de valider dans un premier temps le devis de la SAS Securit25 pour une maintenance et autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette décision.

IX) Questions diverses

Retour réunion information trackers du 26 septembre

Monsieur le Maire évoque la réunion de présentation du projet qui s'est avérée nécessaire auprès des habitants et précise que les travaux débiteront prochainement

Bulletin municipal

Une commission aura lieu le jeudi 16 octobre prochain pour étudier les formalités du prochain bulletin.

Pour information, le conseil communautaire se tiendra à la salle des fêtes de vaux et chantegrue le 21 octobre prochain.

Illuminations de Noël

Les illuminations de Noël seront renouvelées auprès de la société Bazeau pour une durée de 4 ans pour un montant de 1848.96 € TTC.

Monsieur le Maire informe qu'un recours gracieux a été déposé en mairie contre le Permis de Construire accordé à la SAS Grandvullemin rue du Laveron.

Monsieur Cédric Beschet fait part d'une prochaine vente de 7 lots de feuillis représentant environ 30 stères. Une vente sous pli cacheté sera proposée prochainement aux habitants.

Fin de la séance : 21h15

La prochaine séance du conseil municipal est prévue le 13 novembre prochain.

Le Maire,
Bernard BESCHET

Le secrétaire de séance
Mathieu MICHAUD

